

RÈGLEMENT DU CONCOURS D'ARTICLES DE L'UNIVERSITÉ PSL Édition 2025

L'Université Paris Sciences et Lettres (PSL), ci-après dénommée l'« **organisatrice** », organise un concours de rédaction d'articles ayant pour thème « **Il était une fois... PSL** ».

Le concours est ouvert aux étudiants des établissements-composantes de l'Université PSL mentionnés ci-dessous, ci-après dénommés les « **participants** ».

ARTICLE 1 - PARTICIPANTS AUTORISÉS À CONCOURIR

Le concours est exclusivement réservé aux **étudiants de l'Université PSL**.

Les personnels administratifs, enseignants, chercheurs, doctorants, post-doctorants et autres membres du personnel ne sont pas autorisés à y participer.

Pour être éligibles, les participants doivent remplir **toutes** les conditions suivantes :

- Être régulièrement inscrit à l'Université PSL ou dans l'un de ses établissements-composantes suivants : Conservatoire National Supérieur d'Art Dramatique - PSL, École nationale des chartes - PSL, École nationale supérieure de Chimie de Paris - PSL, École nationale supérieure des Mines de Paris - PSL, École normale supérieure - PSL, École Pratique des Hautes Études - PSL, École supérieure de physique et de chimie industrielles de la ville de Paris - PSL, Observatoire de Paris - PSL, Paris-Dauphine - PSL, École nationale supérieure des arts décoratifs - PSL, École nationale supérieure d'architecture Paris – Malaquais - PSL ;
- Être régulièrement inscrit en **licence** ou en **master**, toutes filières confondues, pour **l'année universitaire en cours (2024/2025)**.

Le concours est ouvert aux étudiants de **toutes nationalités**.

Les participants doivent s'inscrire au concours en utilisant leur adresse électronique valide de l'Université PSL ou de l'un de ses établissements-composantes.

ARTICLE 2 - MODALITÉS DE LA PARTICIPATION

2.1 Initiative et contenu du concours

Ce concours s'inscrit dans le cadre du programme « ambassadeurs », piloté par la Direction des admissions de l'Université PSL.

Le programme inclut le [blog étudiant PSL Voices](#). Sur ce blog, les étudiants de l'Université PSL partagent leurs parcours, leurs conseils et leur quotidien afin d'aider les candidats à se projeter au sein de l'Université PSL et à Paris.

L'édition 2025 du concours propose trois (3) catégories de sujets :

- **24 heures dans ma formation à PSL** ;
- **Une expérience « wow » à PSL** ;
- **From the world to PSL**.

2.2 Conditions de participation

Ce concours est limité à **une (1) seule participation par personne** : chaque participant ne pourra soumettre qu'**un (1) seul article, choisi parmi les trois (3) catégories proposées**.

Cette participation est strictement personnelle et nominative (les travaux collectifs ne sont pas autorisés). Il ne sera attribué qu'**un (1) seul prix par personne désignée gagnante**.

2.3 Longueur et format

Les articles doivent respecter les consignes du « [Guide pratique pour la rédaction d'un article de blog](#) », notamment :

- **Longueur** : Entre **700 (sept cents) et 900 (neuf cents) mots**, titre et chapô inclus ;
- **Format** : L'article doit comporter un titre, une brève introduction (chapô), ainsi qu'un corps de texte structuré en plusieurs paragraphes ;
- **Langue** : Les articles doivent être rédigés **en français ou en anglais** (choix à la convenance du participant).

Les articles doivent être soumis sous la forme d'un fichier Word, Open Document ou PDF.

Les participants ont la possibilité d'accompagner leur article d'une (1) à trois (3) photos ou illustrations. Cependant, celles-ci ne seront pas prises en compte dans l'évaluation de l'article. S'ils sont exploitables, ces visuels pourraient être utilisés en vue de la publication de l'article.

2.4 Attentes

Les attentes des articles varient en fonction de la catégorie et du sujet choisis par les participants. Voici quelques exemples pour chaque catégorie :

- **24h dans ma formation PSL** : Décrivez une journée type dans votre formation à l'Université PSL en mettant en avant la diversité de vos activités, les moments marquants et les particularités de votre cursus sous la forme d'un récit structuré sur 24 heures :
 - [24h with Charlotte en Licence Sciences pour un monde durable](#) ;
 - [24h with Huseyn en Master Sciences et Génie des matériaux](#) ;
 - [24h with Mathilde en Master Management des Ressources Humaines](#) ;
- **Une expérience « wow » à PSL** : Partagez une expérience marquante vécue dans le cadre de votre parcours académique à l'Université PSL (par exemple, un stage de recherche, un événement auquel vous avez participé ou que vous avez organisé, une PSL week, ...) :
 - [Mon stage de recherche en Anthropologie aux États-Unis](#) ;
 - [Immersion dans les PSL weeks](#) ;
 - [Mon année de césure en Nouvelle-Zélande](#) ;
 - [Mon premier atelier Fresque du climat](#) ;
- **From the world to PSL** : Racontez votre expérience en tant qu'étudiant international en abordant des aspects-clés, tels que l'adaptation à la vie académique et culturelle, les défis rencontrés, les découvertes enrichissantes. Des astuces, des conseils pratiques, bref tout ce que vous auriez aimé savoir avant votre arrivée à PSL, pour guider ceux qui souhaitent poursuivre leurs études en France à l'Université PSL :
 - [Oui, oui, un croissant et une baguette – How important is it to know French?](#) ;
 - [My Etudes en France experience with Campus France](#) ;
 - [Choosing to study in France: the thrills and the trials.](#)

2.5 Inscription au concours et dépôt d'articles

Les participants doivent **compléter le formulaire d'inscription** sur la plateforme dédiée, accessible sur le lien suivant : <https://forms.office.com/e/xXwPBqBC9F>.

Cette plateforme est également accessible *via* une page du site de l'Université PSL où le règlement du concours est consultable : <https://psl.eu/formation/concours-blog-2025>.



Les articles doivent ensuite être soumis exclusivement par courriel à l'adresse électronique suivante : ambassadeurs@psl.eu, entre le 1^{er} avril et le 18 mai 2025, à minuit (heure de Paris), et envoyés depuis l'adresse électronique étudiante PSL du participant.

Les fichiers soumis doivent être nommés selon le format suivant : **Titre de l'article_Prenom Nom**. Un courriel de confirmation sera envoyé aux participants dans un délai de 72 heures à compter de la soumission de leur article.

ARTICLE 3 - JURY ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Quatre (4) articles seront récompensés :

- **Un article gagnant pour chaque catégorie (3 (trois) prix) ;**
- **Un prix « coup de cœur » (1 (un) prix).**

La sélection des articles lauréats sera effectuée par un jury constitué de trois (3) étudiants de l'Université PSL, trois (3) membres de la Direction des admissions de l'Université PSL et un (1) *alumni* de l'Université PSL.

Le jury se prononcera en toute impartialité, au regard des critères détaillés ci-après sans avoir à motiver ses décisions. Ses décisions sont sans appel.

Les articles lauréats seront sélectionnés sur les trois (3) principaux critères suivants :

- **Qualités rédactionnelles ;**
- **Pertinence du sujet et de son traitement éditorial (alignement avec les thématiques proposés et les sujets d'intérêt pour les candidats et futurs étudiants de PSL) ;**
- **Respect du format demandé.**

Tous les participants recevront une notification des résultats du concours **courant juin 2025**, par courriel, à l'adresse électronique étudiante qu'ils auront indiquée dans le formulaire d'inscription.

ARTICLE 4 - LES PRIX

Quatre lauréats seront récompensés : un gagnant par catégorie ainsi qu'un prix « coup de cœur ». Chaque lauréat recevra une **e-carte cadeau d'une valeur de 100 € (cent euros)**.

Leurs articles seront **publiés sur le blog étudiant PSL Voices**, accessible à l'URL suivante : <https://psl.eu/formation/psl-voices/blog>.

Après la notification des résultats du concours, les prix seront envoyés par voie électronique à l'adresse électronique étudiante indiquée par les lauréats dans leur formulaire d'inscription.

Les articles gagnants seront mis en ligne **à compter de l'été 2025**, selon le calendrier éditorial élaboré par la Direction des admissions de l'Université PSL. Les lauréats seront notifiés en amont de la mise en ligne de leur article. Si cela le nécessite, l'organisatrice pourra demander des modifications mineures du contenu de l'article.

Les articles non-récompensés pourront également être publiés, en accord avec leur auteur, si ces derniers répondent aux attendus et exigences du blog étudiant PSL Voices.

ARTICLE 5 - DROITS D'AUTEUR

Les participants garantissent que leur œuvre est originale. Ils cèdent à l'organisatrice tous les droits d'utilisation de leur œuvre, de manière non-exclusive, pour toute la durée légale des droits d'auteur, en France et à l'étranger. Cela inclut le droit de reproduire, diffuser et traduire l'œuvre.

Les articles soumis peuvent être modifiés par l'organisatrice avant leur publication, notamment pour des raisons éditoriales telles que le respect du format, la cohérence du style, la cohérence des liens

avec d'autres pages du site de l'Université PSL ou la longueur, tout en conservant l'intégrité du contenu original.

Les auteurs peuvent demander à tout moment la suppression de leur article publié, sous réserve de fournir une raison valable pour cette demande.

ARTICLE 6 - INFRACTIONS

L'organisatrice peut exclure toute candidature en violation de la loi, notamment en cas d'incitation à la haine, à la violence ou à la discrimination.

Toute fraude entraînera la disqualification.

ARTICLE 7 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT DU CONCOURS

La participation au concours implique l'acceptation sans aucune réserve des participants au présent règlement et aux principes du concours.

ARTICLE 8 - AUTRES MODALITÉS

L'organisatrice se réserve le droit de modifier, interrompre ou prolonger le concours à tout moment, sans indemnisation pour les participants.

Le règlement peut être modifié, et les participants seront informés des changements.

En cas d'annulation du concours, les œuvres seront restituées à leurs auteurs.

ARTICLE 9 - CONFIDENTIALITÉ ET UTILISATION DES DONNÉES PERSONNELLES

Conformément aux dispositions du chapitre III du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (dit « **règlement général sur la protection des données** » ou « **RGPD** »), les participants peuvent demander la consultation, la rectification ou la suppression de leurs données personnelles en contactant l'adresse électronique suivante : donnees.personnelles@psl.eu.

ARTICLE 10 - CONTACTS

Pour toute question, veuillez contacter l'adresse électronique suivante : ambassadeurs@psl.eu.

